



Les Baux Ruraux à Clauses Environnementales

Séminaire TDL/CEN – 29 juin 2023





Séminaire
Terre de liens – Conservatoires d'espaces naturels
29 juin 2023

Les CEN et les baux ruraux à clauses environnementales



- **Aucun CEN n'a aujourd'hui le statut agricole MSA**
- **Les CEN gèrent de très nombreux espaces naturels par le biais d'activités agricoles, le plus souvent liées à l'élevage et le pastoralisme**
- **Nature foncière des espaces concernés**
 - **propriété directe des CEN**
 - **sous contrats longs (> 18 ans)**
 - **maîtrise d'usage de moins longue durée (<18 ans)**
- **Nombreux types de milieux naturels**
- **Par le biais de contrats passés avec des agriculteurs**
- **Plusieurs types de contrats**
- **Des troupeaux en régie sur sites orphelins**
- **Troupeaux mis à disposition sous forme contractuelle**

- **Autres agrosystèmes :**
 - **Pisciculture (Lorraine...),**
 - **Vergers conservatoires (Auvergne...),**
 - **Messicoles (Normandie...),**
 - **Viticulture (Nouvelle-Aquitaine...)**
 - **Plantes médicinales et aromatiques**

Chiffres clefs (Tableau bord 2022-23 – données 31/12/21)

- 1.100 agriculteurs partenaires contractuels sur nos sites
- Sur 1.300 sites soit environ 28 000 ha
- 180 sites des CEN engagés dans une MAEC, soit plus de 15.000 - 4.000 ha en MAEC
- 69 bergers travaillant avec les CEN, dont 10 salariés des CEN
- Cheptel mobilisé: 39 000 têtes (ovins, bovins, équins, asins) dont 930 en propriété

Chiffres clefs (Tableau bord 2022-23 – données 31/12/2022)

- 60 actions avec des Chambres d'agriculture régionales ou départementales - 7 conventions
- Convention nationale entre la FNSAFER et la Fédération des CEN FCEN membre du CA FNSAFER
- 16 partenariats avec SAFER ; 12 CEN membres du CA SAFER + présence dans 66 Comités techniques départementaux.
- 18 partenariats avec des lycées agricoles

Synthèse de l'enquête menée auprès des CEN (mai-juin 2023)

1. Nombre de BRE signé par le CEN ?

2. Quelle surface représentent-ils ?

3. Faites-vous un état initial ?

Si oui : 3.1. Selon quelles modalités ?

4. Quelles clauses environnementales utilisez-vous le plus ?

5. Quels suivis (méthodologies des BRE mettez-vous en place ?

Synthèse de l'enquête menée auprès des CEN (mai-juin 2023)

- 6. Quelles difficultés rencontrez-vous avec les agriculteurs signataires pendant le bail et en fin de bail ?**
- 7. Vous arrivent-il de mobiliser d'autres outils permettant de cadrer l'activité agricole que les BRE?**
 - Si oui : 7.1. Pour quelles raisons ?**
 - 7.2. Quels sont ces outils ? (Brève description)**
- 8. Commentaire libre sur atouts / limites des BRE**

Synthèse de l'enquête menée auprès des CEN (mai-juin 2023)

Nombre de réponses = 8 CEN

- Ile de France,
- Haute-Savoie,
- Occitanie,
- Bourgogne,
- Franche-Comté,
- Normandie,
- Hauts-de-France,
- Rhône-Alpes (Ardèche-Drôme)

1. Nombre de BRE signés par les CEN et 2. surfaces ?

CEN	Nombre	Surface (ha)
Ile-de-France	1	1
Haute-Savoie	0	0
Occitanie	5	120
Bourgogne	26	640
Franche-Comté	18	148
Normandie	12	61
Hauts-de-France	9	127
Rhône-Alpes	10	?
Total	81	1.100

1. Nombre de BRE signés par les CEN et 2. surfaces ?

CEN (31/12/2021)	Nombre	Surface (ha)
Nouvelle-Aquitaine (31/12/2021)	153	2.700
Bourgogne	26	642
Franche-Comté	39	613
PACA	6	240
Rhône-Alpes	6	200
Total CEN (31/12/2021)	300	5.100 ha

CEN	E.I.	Modalités
Ile-de-France	non	
Haute-Savoie	/	/
Occitanie	oui	Cartographie des habitats naturels et éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, cours d'eau). Pointage flore patrimoniale si parcelle concernée.
Bourgogne	oui	Cartographie des habitats naturels
Franche-Comté	oui	Cartographie des habitats naturels
Normandie	oui	État des clôtures , état des talus et des haies , état des fossés , état de la végétation / des milieux . État initial non systématique
Hauts-de-France	oui	Utilisation des cartes de répartition de la flore , la faune , les unités de végétation et du réseau hydrographique + un PV établi en commun sur le terrain (état des clôture , éléments fixes du paysage , état général des parcelles...)
Rhône-Alpes	/	/

[Pour l'état des lieux, il est possible d'utiliser les outils suivants :

- Une première phase de cartographie des parcelles pourra se faire à partir de photos-aériennes les plus récentes possibles (voir site geoportail.fr) ;
- Un passage sur le terrain pourra permettre de valider cette cartographie et éventuellement de faire des modifications en cohérence avec les observations de terrain ;
- Il sera possible de compléter par des photographies prises sur les parcelles en début de contrat des éléments structurants du paysage (haies, mares, murets, arbres isolés...) ;
- Il sera possible de mesurer les éléments structurants du paysage (nombre de mares, linéaires de murets ou haies, etc.).

En cas de présence d'espèces protégées, il sera important de lister les espèces protégées connues sur les parcelles louées. Cette liste n'a pas prétention à être exhaustive et en l'absence d'espèces connues, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'espèces protégées présentes sur les parcelles.]



CEN	Clauses
Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien en prairie ou jachère • Respect des dates PAC de broyage • Zéro phyto
Haute-Savoie	/
Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> • BRE dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires donc les BRE précisent un cahier des charges environnemental avec un calendrier de pâturage/fauche/broyage. • Une clause indique également des restrictions concernant les traitements antiparasitaires des troupeaux.
Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Non-retournement des prairies • Ouverture d'un milieu embroussaillé et le maintien de l'ouverture d'un milieu menacé par l'embroussaillage • Mise en défens de parcelles ou de parties de parcelle • Limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants • Limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires • Interdiction de l'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement • Création, le maintien et les modalités d'entretien de haies, talus, bosquets, arbres isolés, arbres alignés, bandes tampons le long des cours d'eau ou le long des forêts, mares, fossés, terrasses, murets
Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> • Création, maintien et modalités de gestion des surfaces en herbe • Ouverture d'un milieu embroussaillé • Interdiction d'apports en fertilisants minéraux et organiques • Interdiction d'utiliser tout produit phytosanitaire • Maintien de tous les éléments d'aménagement parcellaire (haies, talus, mares, arbres isolés..)

CEN	Clauses
Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • 0 ferti, 0 amendements, 0 produits phyto, • maintien des éléments d'origine anthropique (haies, talus, mares, bornes, etc.), • maintien des surfaces en herbe, • limitation du pâturage, • drainage interdit, creusement de fossés interdits, maintien des fossés existants s'il y en a. • possibilité de mettre en place un exclos en cas de découverte ou changement dans la gestion d'enjeux majeurs sur la durée du BRE.
Hauts-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • Non retournement des prairies, pas de mise en culture, • pas de sursemis • Date d'intervention (fauche, pâturage) • Conservation de bandes refuges • Interdiction de fertilisants • Interdiction des phytosanitaires • Interdiction de tout drainage et autre pratique d'assèchement • Maintien des haies, arbres...
Rhône-Alpes	/

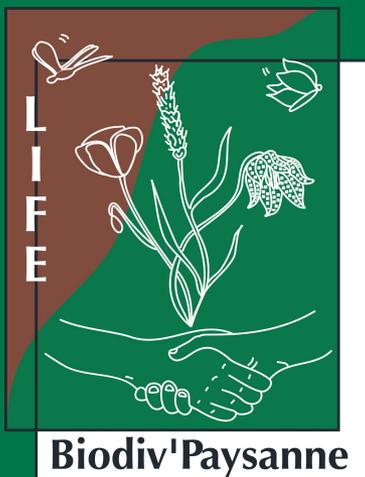
CEN	Suivis	Difficultés?
Ile-de-France	aujourd'hui aucun car parcelles enclavées avec d'autres propriétaires autour	pas de souci particulier
Haute-Savoie	/	/
Occitanie	Suivis de la végétation 2 fois par an au printemps, rendez-vous de suivi avec l'exploitant sur les parcelles au moins 1 fois tous les 5 ans , parfois plus si besoin.	RAS pour le moment
Bourgogne	Passage des chargés de missions territoriaux sur les parcelles et échanges avec les agriculteurs .	Aucune
Franche-Comté	Suivis botaniques des espèces indicatrices et espèces remarquables Enregistrement des pratiques agricoles par l'exploitant	Non-respect des clauses environnementales

CEN	Suivis	Difficultés?
Normandie	Dépendant du responsable de sites, exemples : - RDV annuel au moment du paiement du fermage avec enregistrement des pratiques (entrées/sorties d'animaux, broyage des refus, date de fauche, problèmes rencontrés, etc.) - 1 passage annuel pour contrôle des pratiques et débrief par téléphone, passage avant date de fauche	Enregistrement des pratiques peut être une difficulté , savoir ce qui s'est passé réellement sur les parcelles (nbr d'animaux, entrées/sorties, à quelle période, etc.). Recueil de l'info chronophage et pas facile. Ce qui pose problème pour contrôler les pratiques. Difficulté de compréhension des pratiques souhaitées.
Hauts-de-France	dans cadre suivi/veille des sites	RAS , pas eu à vivre bcp de fin de bail à ce jour
Rhône-Alpes	/	/

	Bovins lait / viande (rayer la mention inutile)			Ovins	Equins	Autres			
Race			
Nbre UGB	1 UGB	1 UGB	0,6UGB	0,15UGB	1 UGB				
Catégorie d'animaux	Vaches Laitières / allaitantes taureau(x)	Bovins de plus de 2 ans	Bovins de 6 mois à 2 ans	Brebis de plus de 10 mois + Bélier(s)			Total UGB	Date entrée	Date sortie
1 ^{ère} utilisation du parc+.....+...			
2 ^{ème} utilisation du parc+.....+...			
3 ^{ème} utilisation du parc+.....+...			

CEN		Pour quelles raisons?	Quels outils?
Ile-de-France	oui	apport de financements pour des missions à faibles valeur agronomique	contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier
Haute-Savoie	oui	Tester la relation avec l'agriculteur avant de s'engager sur un partenariat plus fort / Bail rural pas possible en alpage	prêt à usage, convention de partenariat agro-environnemental, convention pluriannuelle de pâturage
Occitanie	oui	Uniquement sur du foncier dont nous n'avons pas la propriété	Commodat, ORE
Bourgogne	oui	Quand nous ne sommes pas propriétaires des parcelles ou pour "tester" le sérieux des nouveaux partenaires agricoles.	Conventions de mise à disposition et prêts à usage
Franche-Comté	oui	Régime forestier , souhait de ne pas avoir de loyer...	Prêt à usage, Convention pluriannuelle de pâturage
Normandie	oui	Historique de travail lié à la gratuité , Permet une période de "test" avec l'agri avant d'engager un contrat plus long	Prêt à usage / Convention d'usage / Convention d'occupation précaire / Convention de gestion
Hauts-de-France	oui	l'utilisation de prêt à usage peut être plus souple pour le CEN, notamment en début de collaboration , début de gestion site	Prêt à usage à titre gratuit (1 à 5 ans), Convention de pâturages (1 à 5 ans) progressivement transformées en prêt à usage
Rhône-Alpes	oui	/	CMD avec CdC SAFER

CEN	Commentaire
Ile-de-France	requalification du terrain en terre agricole ce qui est problématique pour certains terrains.
Haute-Savoie	
Occitanie	
Bourgogne	
Franche-Comté	
Normandie	<p>1/ Durée de 9 ans minimale ne permet pas à l'agri partenaire de "tester" les conditions, tandis que le prêt à usage est plus pratique dans ce sens.</p> <p>2/ Interrogation que les BRE soient sous statut du fermage et que si cela se passe mal avec un agri, quid de la "facilité" à arrêter le BRE ?</p> <p>3/ Les BRE devraient être mis en place sur des parcelles "tampon" autour de zones à forts enjeux. Sur des parcelles à enjeux, mise en place d'exclos dans les zones à très fort enjeu car le BRE ne suffit pas, donc le BRE ne s'applique pas à ces zones d'exclos à fort enjeux.</p>
Hauts-de-France	l'utilisation de prêt à usage peut être plus souple pour le CEN , notamment en début de collaboration , début de gestion site
Rhône-Alpes	/



Merci pour votre écoute !

75 voie du Toec 31076 Toulouse
 life-biodivpaysanne.fr – 05.81.60.81.98



The LIFE Biodiv'Paysanne project has received funding from the LIFE Programme of the European Union.

The contents of this publication are the sole responsibility of the CEN Occitanie and do not necessarily reflect the opinion of the European Union.



...et de votre attention

